



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social  
des Pyrénées-Orientales  
DELIBERATION  
Séance du 15 juillet 2025  
Date de convocation : 7 juillet 2025**

| Nombre de conseillers |             |          |         |
|-----------------------|-------------|----------|---------|
| Afférents au comité   | En exercice | Présents | Votants |
| 19                    | 15          | 9        | 9       |

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 juillet, à 12h00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Millas, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S.  
Monsieur Dominique ANDRAULT a été élu secrétaire de séance.

| N° délibération : | Objet :   |
|-------------------|---|
| 15/07/2025_03     | Cession de bâtiments modulaires et d'un container via la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE. |

**représentants des conseillers départementaux :**

**Titulaires présents :** Lola BEUZE, Jean ROQUE, Michel GARCIA, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

**Suppléants présents :** /

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Madeleine GARCIA-VIDAL, Hermeline MALHERBE, Alexandre REYNAL, Martine ROLLAND, Marc PETIT, Marie-Edith PERAL, Aude VIVES.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Georges GUARDIA, Josette PUJOL.

**Suppléants présents :** /

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Alain GOT, Nicolas GARCIA, Raymond PLA, Raymond LEMORT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Maya LESNE, Valérie FRANCO, Sylvie TORRES.

**Vu** la délibération 17/03/25-02 autorisant la cession de bâtiments modulaires,

**Vu** la délibération autorisant le recours à la vente aux enchères de biens mobiliers et immobiliers par le biais de la plateforme AGORASTORE ;

**Considérant** que plusieurs bâtiments modulaires, dont le Syndicat n'a plus l'usage, doivent être cédés dans le cadre de la gestion du patrimoine mobilier ;

**Considérant** que la plateforme de courtage en ligne AGORASTORE, déjà autorisée par délibération antérieure, permet une procédure de vente conforme aux principes de publicité, de transparence et de mise en concurrence ;

**Considérant qu'il est proposé de procéder à la vente :**

- 1 batimodule 20ft basic line N° 152003955  
Dimensions extérieures :  
Longueur :6.05 mètres /Largeur :2.44 mètres/Hauteur : 2.59 mètres  
Dimensions intérieures :  
Longueur : 5.86 mètres/ Largeur :2.24 mètres/ Hauteur 2.34 mètres  
Poids : 1650 kg sous réserve des équipements  
au prix de réserve de 5070 € TTC (hors commission AGORASTORE à la charge de l'acheteur)
- 1 batimodule 20ft basic line N° 151831363  
Dimensions extérieures :  
Longueur :6.05 mètres /Largeur :2.44 mètres/Hauteur : 2.59 mètres  
Dimensions intérieures :  
Longueur : 5.86 mètres/ Largeur :2.24 mètres/ Hauteur 2.34 mètres  
Poids : 1650 kg sous réserve des équipements  
au prix de réserve de 5070 € TTC (hors commission AGORASTORE à la charge de l'acheteur)
- 1 batimodule 20ft basic line N° 151849508  
Dimensions extérieures :  
Longueur :6.05 mètres /Largeur :2.44 mètres/Hauteur : 2.59 mètres  
Dimensions intérieures :  
Longueur : 5.86 mètres/ Largeur :2.24 mètres/ Hauteur 2.34 mètres  
Poids : 1650 kg sous réserve des équipements  
au prix de réserve de 5070 € TTC (hors commission AGORASTORE à la charge de l'acheteur)
- 1 batimodule 20ft basic line N° 151849500  
Dimensions extérieures :  
Longueur :6.05 mètres /Largeur :2.44 mètres/Hauteur : 2.59 mètres  
Dimensions intérieures :  
Longueur : 5.86 mètres/ Largeur :2.24 mètres/ Hauteur 2.34 mètres  
Poids : 1650 kg sous réserve des équipements  
au prix de réserve de 5070 € TTC (hors commission AGORASTORE à la charge de l'acheteur)
- 1 container 20ft 1<sup>er</sup> voyage blanc N°FAMU207517-2  
Dimensions extérieures :  
Longueur :6.58 mètres /Largeur :2.438 mètres/Hauteur : 2.591 mètres  
Dimensions intérieures :  
Longueur : 5.900 mètres/ Largeur :2.350 mètres/ Hauteur 2.390 mètres  
Poids à vide : 2300 kg  
au prix de réserve de 2520 € TTC (hors commission AGORASTORE à la charge de l'acheteur)

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :**

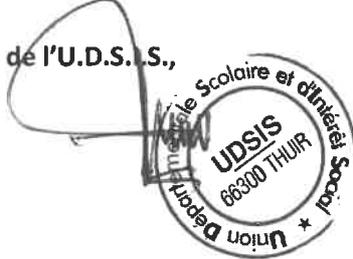
- Autoriser la mise en vente de quatre bâtiments modulaires, devenus inutiles, par le biais de la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE ;
- Fixer le prix de réserve par batimodule conformément aux montants précités ;
- Fixer le prix de réserve du container conformément au montant précité ;

- Autoriser le Président à conclure la vente de chacun de ces batimodules et du container au bénéfice du meilleur enchérisseur, conformément aux règles de fonctionnement de la plateforme AGORASTORE ;
- Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces ventes.

Ainsi fait et délibéré à Millas, les jours mois et an que dessus.

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,

Dominique ANDRAULT

La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.